

## CHOIX VISANT L'ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE OU D'UNE PARTIE D'ENTREPRISE

Le fournisseur et l'acquéreur doivent utiliser ce formulaire pour faire un choix conjoint pour que la fourniture d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise ne soit pas assujettie à la TPS/TVH.

Pour savoir si vous pouvez faire ce choix, lisez le verso de ce formulaire ou communiquez avec nous au 1 800 959-7775.

**Lorsque le fournisseur est inscrit à la TPS/TVH et que l'acquéreur ne l'est pas, ce choix ne peut être effectué.**

Partie A – Renseignements généraux (acquéreur)			
Nom légal			Numéro d'entreprise
Nom commercial (si différent du nom légal)			
Adresse postale			
Ville	Province	Code postal	Numéro de téléphone (      )
Personne-ressource		Titre	Type d'entreprise

Partie B – Renseignements généraux (fournisseur)			
Nom légal			Numéro d'entreprise
Nom commercial (si différent du nom légal)			
Adresse postale			
Ville	Province	Code postal	Numéro de téléphone (      )
Personne-ressource		Titre	Type d'entreprise

Partie C – Admissibilité	
1. Est-ce que les biens fournis par le fournisseur et décrits à la partie D ci-dessous constituent une entreprise ou une partie d'entreprise?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2. Est-ce que l'acquéreur, aux termes de la convention avec le fournisseur, acquiert la propriété, la possession ou l'utilisation de la totalité, ou presque, des biens nécessaires à l'exploitation de l'entreprise ou de la partie d'entreprise?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>Si le fournisseur répond <b>Oui</b> à la question 1 et que l'acquéreur répond <b>Oui</b> à la question 2, ils peuvent faire ce choix conjoint pour que la fourniture de l'entreprise ou de la partie d'entreprise décrite à la partie D ci-dessous ne soit pas assujettie à la TPS/TVH.</p>	

Partie D – Choix	
Description des biens acquis (ajoutez sur une feuille au besoin)	
<b>Inscrivez la période de déclaration de TPS/TVH de l'acquéreur au cours de laquelle l'acquisition a eu lieu :</b>	Du    Année    Mois    Jour    Au    Année    Mois    Jour
<b>Inscrivez la date à laquelle les biens ont été acquis par l'acquéreur :</b>	<input type="checkbox"/> Nous, l'acquéreur et le fournisseur, faisons un choix conjoint afin qu'aucune TPS/TVH ne soit payable relativement à la fourniture de l'entreprise ou de la partie d'entreprise décrite ci-dessus.
Année    Mois    Jour	
<b>Remarque : Ce choix est assujéti à des exceptions qui sont énumérées au verso de ce formulaire.</b>	

Attestation (acquéreur)	
Je, _____, déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire ainsi que dans tout autre document annexé concernant	
<small>(en majuscules)</small>	
la personne visée à la partie A sont, à ma connaissance, vrais, exacts et complets à tous les égards et que je suis autorisé à signer au nom de l'acquéreur.	
Poste	Signature
	Année    Mois    Jour

Attestation (fournisseur)	
Je, _____, déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire ainsi que dans tout autre document annexé concernant	
<small>(en majuscules)</small>	
la personne visée à la partie B sont, à ma connaissance, vrais, exacts et complets à tous les égards et que je suis autorisé à signer au nom du fournisseur.	
Poste	Signature
	Année    Mois    Jour

## Renseignements généraux

### Définitions

#### Acquéreur :

- a) lorsqu'un montant est payable pour la fourniture d'un bien ou d'un service : la personne qui paie ou qui accepte de payer le montant;
- b) lorsque aucun montant n'est payable pour la fourniture et que, selon le cas :
- (i) le bien est vendu : la personne à qui le bien est livré ou à la disposition de qui le bien est mis;
  - (ii) le bien n'est pas vendu (par exemple, il est loué), la personne qui utilise le bien ou qui pourrait l'utiliser ou à la disposition de qui le bien est mis;
  - (iii) s'il s'agit d'un service : la personne à qui le service est rendu.

Généralement, l'acquéreur est la personne qui reçoit une fourniture.

**Bien** : tous les biens, meubles et immeubles, tant corporels qu'incorporels, y compris un droit quelconque, une action ou une part, à l'exclusion d'argent.

**Entreprise** : comprend les commerces, les industries, les professions et toutes affaires quelconques avec ou sans but lucratif, ainsi que les activités exercées de façon régulière ou continue qui comportent la fourniture de biens par bail, licence ou accord semblable. En sont exclus les charges et les emplois.

**Fournisseur** : (par exemple, le vendeur) personne qui effectue la fourniture.

**Fourniture** : livraison de biens ou prestation de services, notamment par vente, transfert, troc, échange, louage, licence, donation ou aliénation.

**Inscrit** : personne qui est inscrite ou qui doit s'inscrire à la TPS/TVH.

**Totalité ou presque totalité** : s'entend en général d'une proportion de 90 % ou plus.

### Admissibilité

Le fournisseur et l'acquéreur peuvent faire ce choix conjoint afin que le fournisseur n'ait pas à percevoir et que l'acquéreur n'ait pas à payer la TPS/TVH sur la fourniture d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le fournisseur effectue la fourniture d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise qu'il a lui-même établie ou exploitée ou qu'il a acquise après qu'une autre personne l'a établie ou exploitée.
- L'acquéreur acquiert du fournisseur la propriété, la possession ou l'utilisation d'au moins 90 % des biens qui lui sont nécessaires pour exploiter l'entreprise ou la partie d'entreprise.
- Le fournisseur et l'acquéreur sont tous les deux des inscrits ou des non-inscrits ou, lorsque le fournisseur est un non-inscrit, l'acquéreur est un inscrit.

### Exceptions

Ce choix ne s'applique pas aux fournitures suivantes :

- la fourniture taxable d'un service à rendre par le fournisseur;
- la fourniture taxable d'un bien par bail, licence ou accord semblable;
- la fourniture taxable d'un immeuble par vente, lorsque l'acquéreur n'est pas un inscrit à la TPS/TVH.

### Production du choix

Si l'acquéreur est un inscrit à la TPS/TVH, il doit produire ce formulaire de choix en même temps que sa déclaration de TPS/TVH pour la période au cours de laquelle l'acquisition a eu lieu. Il doit l'envoyer à l'adresse inscrite sur la déclaration de TPS/TVH.

Si l'acquéreur n'est pas un inscrit à la TPS/TVH, il doit conserver ce formulaire de choix dans ses dossiers.